

La nouvelle loi santé au travail renforce la prévention des risques

« Ce qui change à partir du 31 mars », titre **Le Parisien Economie** qui fait le point sur la nouvelle loi santé au travail. Elle renforce la prévention des risques, notamment psychosociaux. Visite médicale de mi-carrière, rendez-vous de liaison, surveillance post professionnelle, passeport de prévention : ces dispositifs inscrits dans la réforme devront être mis en place par les entreprises dans les mois, et pour certains dans les années qui viennent. « On bascule d'un monde de réparation à un monde de prévention », souligne Eric Chevée (CPME). Les enjeux de cette loi sont ambitieux. Elle vise notamment à lutter contre la désinsertion professionnelle mais aussi contre la baisse du nombre de médecins de travail en faisant appel à la médecine de ville, et « à décloisonner santé publique et santé au travail ». (**Le Parisien Economie, p.6**)